

Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent...

(Jacques Chirac)

«Faites-nous confiance.

Ne croyez pas aux conneries de ces gens, les "fake news"»

(la « réalité objective », selon Donald Trump)

Nous allons nous livrer ci-après à un exercice de **transparence**... au grand dam de quelques esprits chagrins qui s'en offusquent pour n'y voir qu'une menace, tant il est facile de faire passer pour des « perturbateurs » ceux qui ne sont que des empêcheurs de détruire en rond, des **lanceurs d'alerte**.

L'auteur de l'extrait ci-dessous à gauche, paru dans une revue qui devrait bien se garder de prendre parti, est connu de tous:



L'explosion d'un usage peu contrôlé des réseaux sociaux doit nous faire réfléchir. Elle autorise la démagogie et facilite la diffusion de fausses rumeurs. Elle banalise les dérapages et les violences verbales. Elle porte atteinte à la sérénité de nos débats et les détourne de l'essentiel. Or, c'est bien la démocratie, les libertés et la justice qui sont en jeu ! Que chacun, donc s'attache à ne dire et à ne propager que le vrai, à privilegier ce qui bâtit et à rejeter ce qui étouffe.



- Non, les réseaux sociaux ne sont pas que des vecteurs de fausses-rumeurs. Dans bien des cas, **se soustrayant au contrôle**, ils aident à rectifier la vérité, œuvrant ainsi à la démocratie, à la liberté, à la justice. **Cependant, force est d'admettre que le poil à gratter... gratte!**
- La « sérénité » des débats est un argument récurrent pour écarter toute contestation, il nous a été servi en 2008 comme en 2014 (* voir page suivante). **Car force est de constater que l'aiguillon... aiguillonne!**
- **Ne propager que le vrai serait donc privilégier ce qui bâtit...** Sur ce point, nous vous renvoyons à une précédente analyse de Dagoverana concernant le projet Cœur de Ville, dont la critique du faux est sans appel. Sans compter que **bâtir trop, souvent étouffe!**

- **2008 (promesses de campagne):**

Depuis longtemps, Ville d'Avray est fidèle à un choix clair et s'en trouve bien.

Les ambitions politiques et les querelles partisanes détruisent la sérénité de notre « village ». Elles réduisent notre capacité à travailler en confiance et dans l'amitié avec nos voisins.

*L'équipe sortante n'a-t-elle jamais d'ambitions politiques?
Dagoverana n'a pas à se mêler de la réponse... tant que les
promesses de préservation de l'environnement et du patrimoine
ne tombent pas dans le registre des « fake news ».*



- **2014 (promesses de campagne):**

Notre équipe a été composée pour qu'à Ville d'Avray l'esprit de village l'emporte durablement sur les affrontements partisans.

*L'équipe sortante n'est-elle jamais partisane?
N'y a-t-il rien de démagogique dans cette présentation des faits?*



Les promesses du PLU

(Plan Local d'Urbanisme)

Réunion publique du **11/04/2013** de présentation du projet, extrait :

Du POS au PLU : principaux points de différenciations

- **Thème 1 : Protéger strictement la forêt de Fausses-Reposes et les Etangs de toute urbanisation.** (Nota: forêt et étangs, protégés par statut, n'étaient et ne sont encore de toute façon pas sous la responsabilité directe de la mairie. Ce point n'était AUCUNEMENT un point de différenciation, encore moins le premier d'entre eux !)
- **Thème 2 : Dans la ville, protéger notre patrimoine historique, naturel et architectural.** (ceci était bel et bien sous la responsabilité directe de la mairie)

Au lieu de protéger, on change les règles pour mieux bousculer

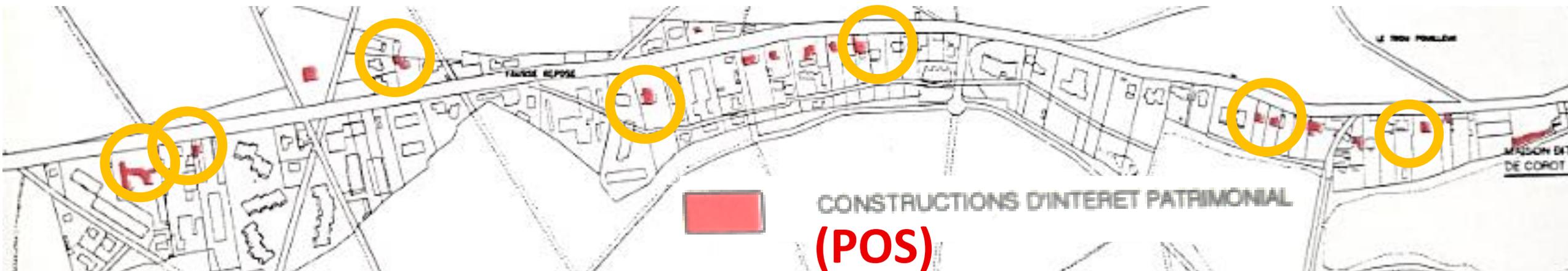
Déclassement de nombre de « maisons remarquables à protéger »...

du POS (Plan d'Occupation des Sols)...

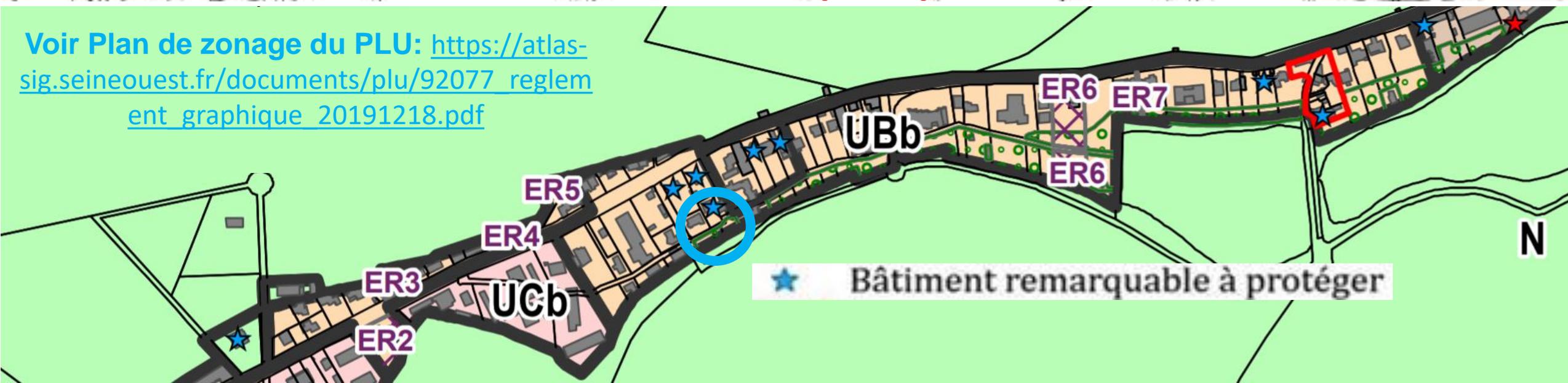
... au PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Rien que sur cette petite portion de la commune, le solde est de 6 maisons d'intérêt patrimonial déclassées.

Fake News?



Voir Plan de zonage du PLU: https://atlas-sig.seineouest.fr/documents/plu/92077_reglement_graphique_20191218.pdf



Trois exemples de « protection »

du patrimoine historique et architectural :

Rue de Sèvres

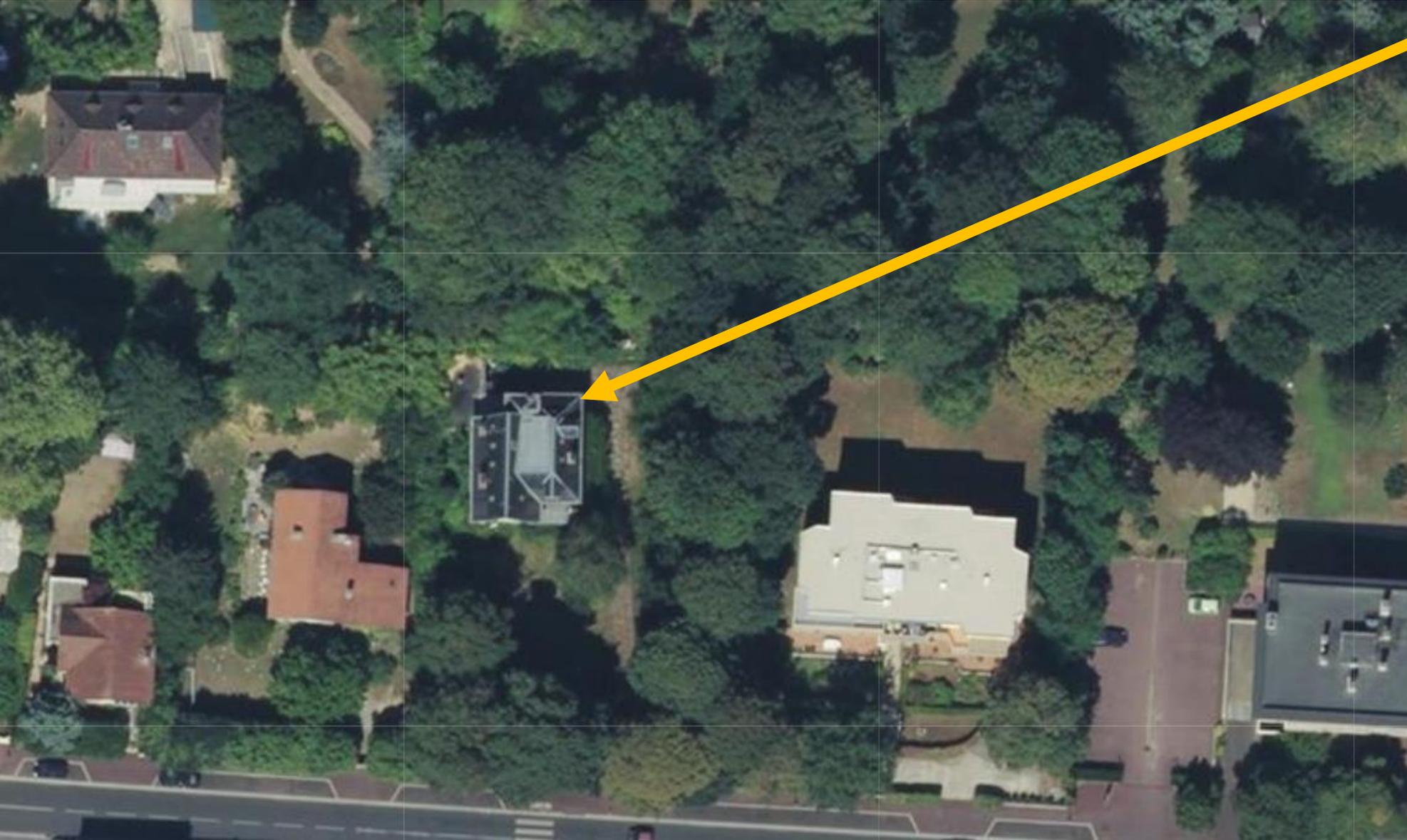
Avenue de Balzac

Rue de la Grange Fontenelle

« Tout est possible... » 😞

(oui, parfois, malheureusement)

45 rue de Sèvres





45 rue de Sèvres, avec le recul nécessaire pour la valoriser (photo prise de la rue sans zoom)

Réunion publique du 25/02/20

Madame de Marcillac

« En revanche, il (ce projet), protège la maison qui est derrière »
« Trouver un bon équilibre entre libérer un peu de foncier... »

(au mot près, l'enregistrement faisant foi, à 1 heure 46 minutes 18 secondes)



Découvrez votre nouvelle résidence Livinx - "Le 45" à Vi...

Watch later

Share

Upgradez
votre
espace
de vie

vinx
.com

VIDEOS



Qui pour croire qu'après cela l'ancienne maison
conservera encore un intérêt quelconque?

Est-ce une manière de protéger le patrimoine?

Sans même parler des arbres...



**Arbres prévus
en lieu et place
des arbres abattus**

AVENUE DE BALZAC



Avenue de Balzac

Projet ravageur en cours

Avenue de Balzac





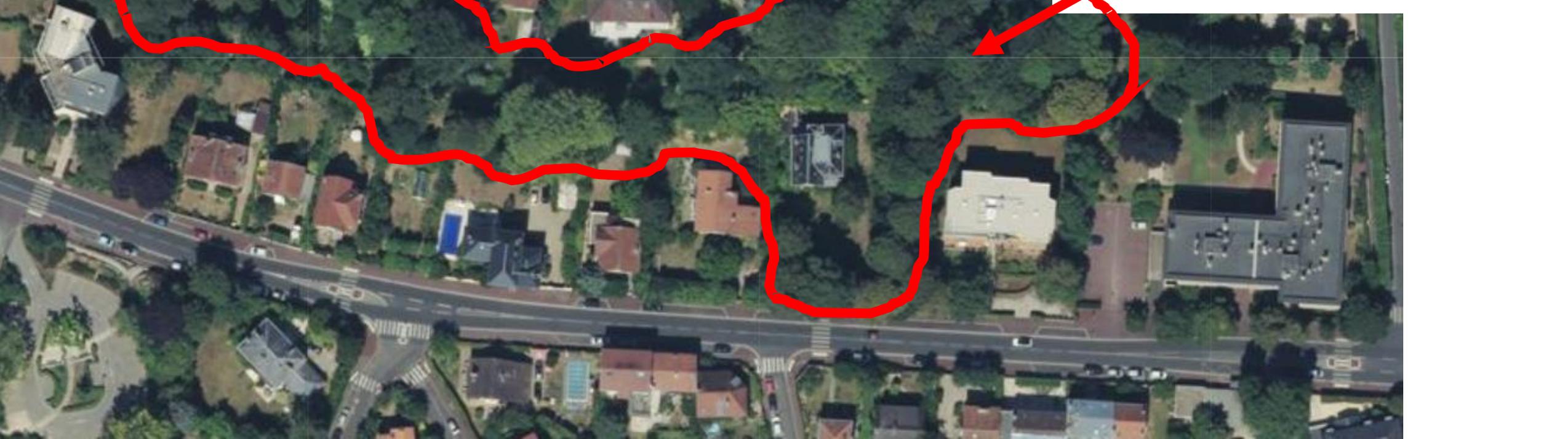
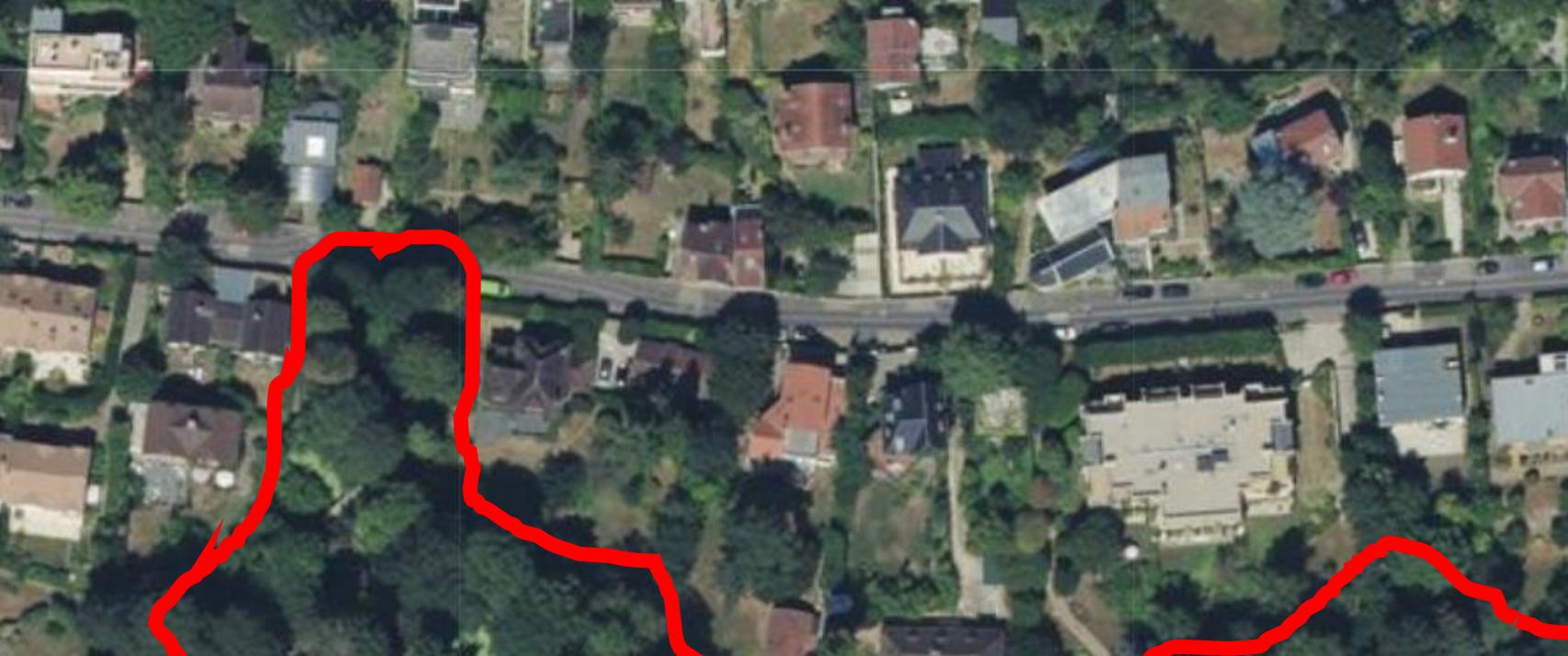
Avenue de Balzac

Conclusion:

Avec les maisons, c'est aussi le poumon vert de Ville-d'Avray qui est sérieusement menacé.

PLU, rapport de présentation pages 11 et 12







RUE
GRANGE FONTENELLE



2 maisons

CONSTRUCTIONS D'INTERET PATRIMONIAL

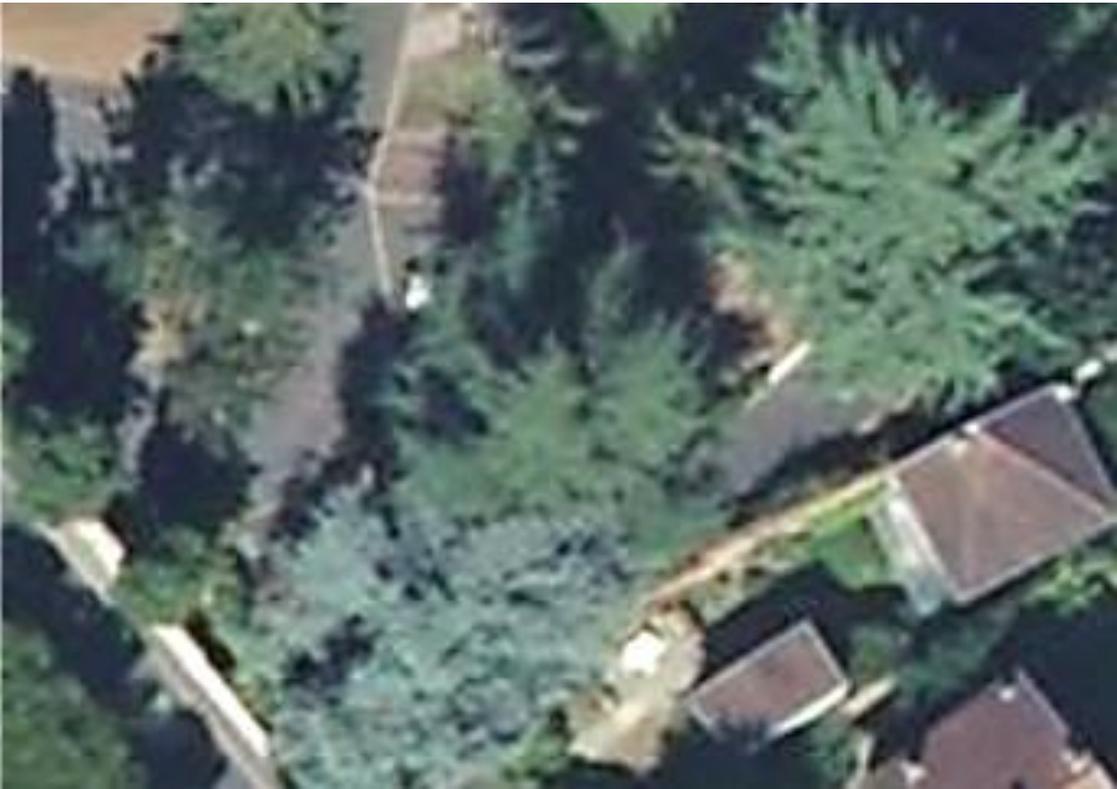
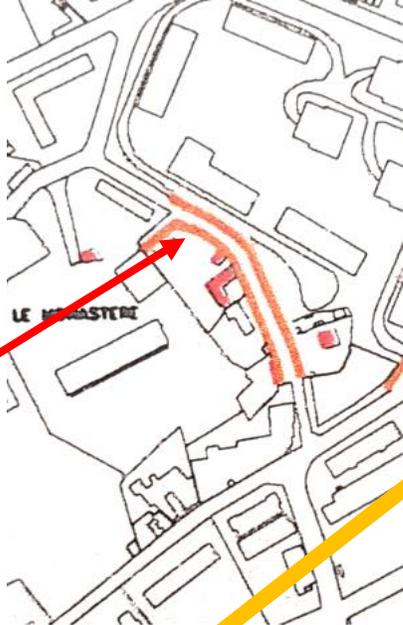


9 rue de la Grange-Fontenelle

Patrimoine Architectural



MUR REMARQUABLE





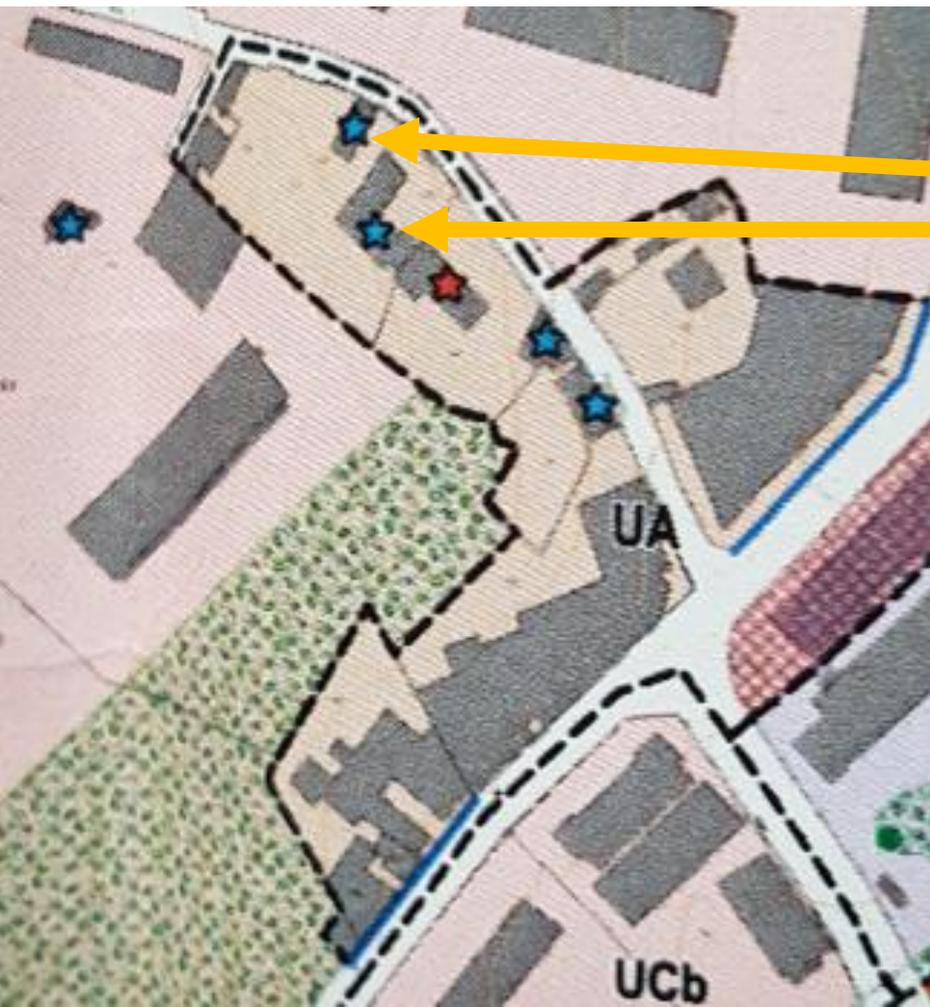
Site officiel de la mairie:

<https://www.mairie-villedavray.fr/index.php/Histoire?idpage=68&afficheMenuContextuel=true>

Le XXe siècle voit la population augmenter et le village devenir une ville. Mais la tradition culturelle se maintient avec la présence de personnalités éminentes comme Jean Rostand, **Edouard Branly**, Boris Vian, Yehudi Menuhin... De nos jours, Ville-d'Avray reste une ville résidentielle et un foyer culturel.

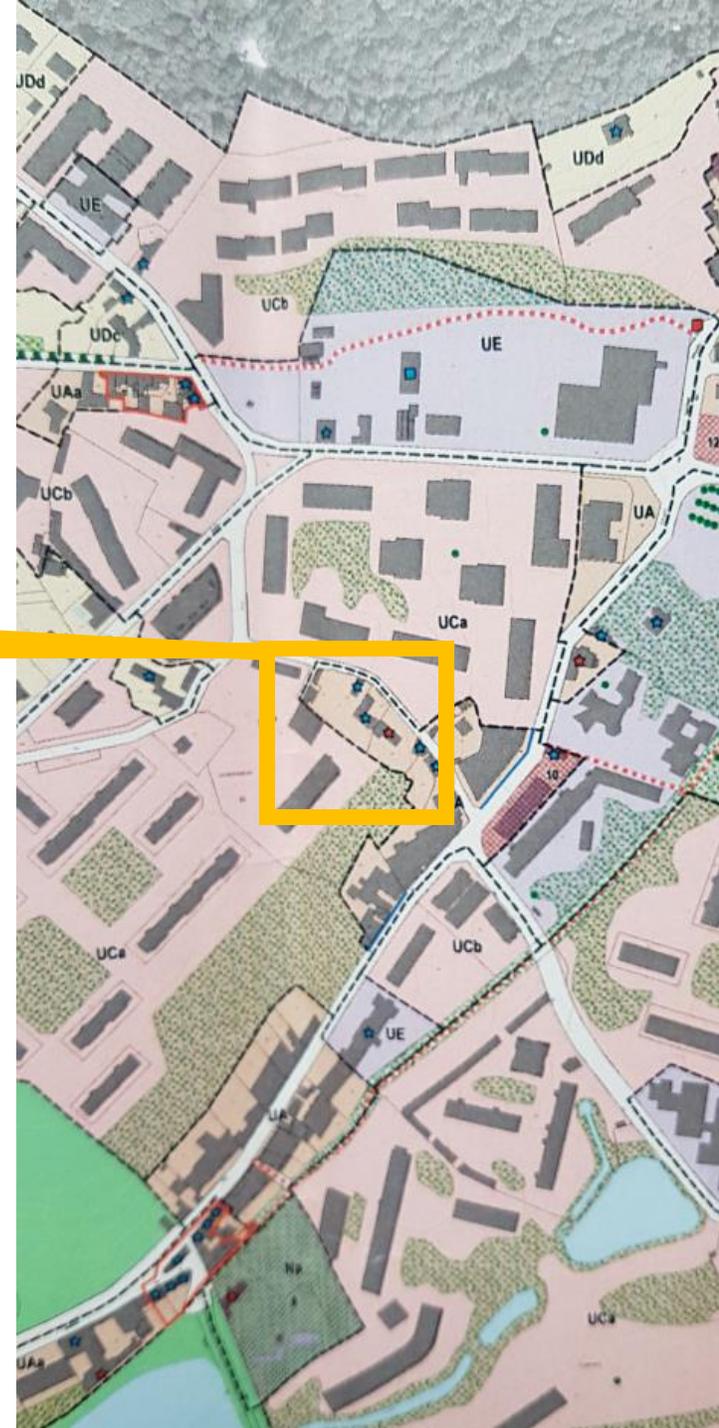
Au PLU ces deux bâtiments sont désignés comme
« bâtiment remarquable à protéger ».

Et ils sont directement voisins d'une maison classée:



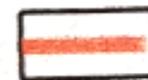
**Protections au titre de l'article
L-123-1-5,7° du code de l'urbanisme**

- ★ Bâtiment d'exception à protéger
- ★ Bâtiment remarquable à protéger





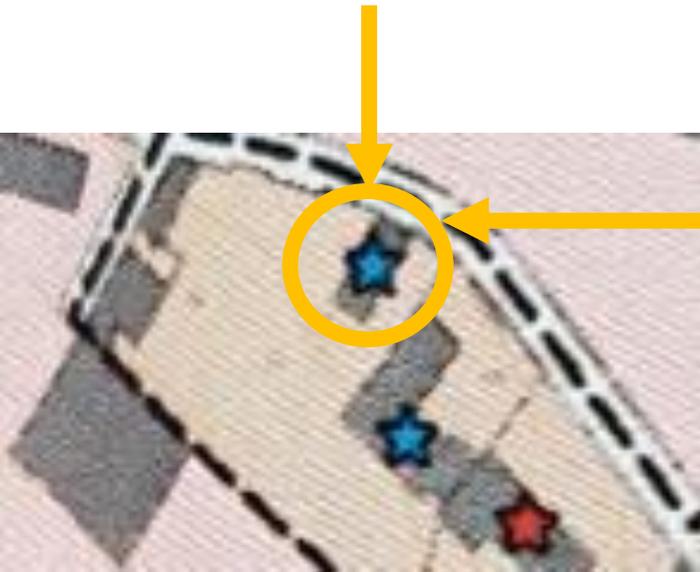
Patrimoine Architectural



MUR REMARQUABLE



Quel bâtiment va être démoli ? Sans doute celui-ci, d'après la surface (pas de photo), également « remarquable à protéger »:



PERMIS DE CONSTRUIRE

BÉNÉFICIAIRE :

France Habitation 
Groupe ActionLogement

N° PERMIS : PC 092 077 19 0007

DÉLIVRÉ LE : 30 JUILLET 2019

AFFICHAGE EN MAIRIE LE : 30 JUILLET 2019

DÉLIVRÉ PAR: MAIRIE VILLE D'AVRAY

NATURE DES TRAVAUX : RESTRUCTURATION D'UNE MAISON EXISTANTE EN 4 LOGEMENTS ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 30 LOGEMENTS COLLECTIFS AVEC PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN ASSOCIÉ

SUPERFICIE DU TERRAIN : 1 947 m²

SURFACE DES BÂTIMENTS À DÉMOLIR : 105 m²

SURFACE DE PLANCHER AUTORISÉE : 2 373 m²

HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : 15 mètres

ARCHITECTE : MNP VACHER ARCHITECTES & ASSOCIÉS

LE DOSSIER PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE

SERVICE DE L'URBANISME
13 RUE DE SAINT-CLOUD
92410 VILLE D'AVRAY

Maison admirable, mais sera-t-il encore possible de l'admirer, même rénovée, lorsqu'elle sera écrasée par un bâtiment contemporain de 15 m de haut juste à côté? La maison restante est donc menacée dans son cadre.



Que va devenir ce parc arboré ?

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 30 LOGEMENTS



Ces images prouvent, en tout cas, qu'un bâtiment même en mauvais état (l'un des deux, pareillement dégradés), peut être restauré.

Nous expliquera-t-on alors comment, ce qui peut être fait rue de la Grange Fontenelle, ne pouvait être fait ...

... au 17 rue de Sèvres ?

Sauvable!



Pas sauvable!

Une seule question: pourquoi ?



Les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Vous y croyez?

Du POS au PLU : principaux points de différenciations

- **Thème 2** : Dans la ville, protéger notre patrimoine historique, naturel et architectural.

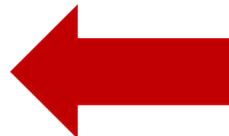
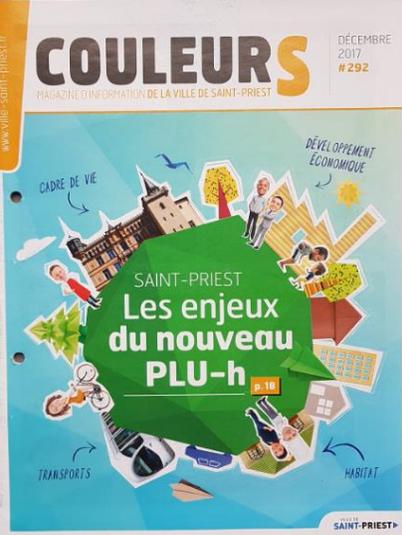
Ci-après un exemple intéressant

Toutes les situations ne se ressemblent pas,
Saint-Priest (69) **n'est pas** Ville-d'Avray, certes...
Les histoires sont différentes, les héritages culturels aussi.

Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir que Saint-Priest,
qui n'a pas autant de témoignages du passé que Ville-d'Avray, loin s'en faut,
semble s'y intéresser davantage.

Au moins la volonté est-elle là!

Et, plutôt que de tenter de décrédibiliser l'action des associations, elle reconnaît leur investissement.



Equivalent de notre VDA Info, décembre 2017

3 questions à...

Gilles Gascon,
maire de Saint-Priest

Quels sont les enjeux du nouveau PLU-h ?



que Saint-Priest, l'objectif principal était de reprendre la maîtrise du développement de la commune. À l'avenir, nous voulons construire moins mais mieux. Grâce aux négociations avec la Métropole, nous avons pu agir sur la baisse des hauteurs de construction autorisées, car c'était à notre avis le meilleur levier pour freiner les appétits de certains promoteurs immobiliers. Nous avons également réussi à prolonger le gel des terrains à urbaniser dans le futur, ce qui nous permettra de préserver nos terres agricoles et les espaces naturels.

développement du territoire. Parmi les plus emblématiques, la baisse des hauteurs de construction de 12 à 7 mètres permettra de préserver le tissu pavillonnaire et de privilégier des projets immobiliers qualitatifs dans plusieurs quartiers de la commune. Indirectement, cela va ralentir considérablement le rythme des constructions qui devrait être divisé par deux jusqu'à l'horizon 2026. Un tissu

Côté bâti, deux dispositifs, le Périmètre d'intérêt patrimonial (PEP) et Éléments bâtis patrimoniaux (EBP), ont été étendus afin de conserver plus facilement les bâtiments « historiques » du patrimoine san-priot. Une mesure qui vient récompenser l'investissement de plusieurs associations, dont la San-Priode, pour préserver l'ambiance du Village.

A méditer...



À l'image du Village, la Ville souhaite développer de nouveaux outils pour conserver son patrimoine bâti et l'ambiance de certains quartiers.